

## PRESENTATION DE LA FIA, LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ACTEURS

La Fédération Internationale des Acteurs (FIA) est une fédération internationale de syndicats, guildes et associations professionnelles d'artistes-interprètes. Fondée en 1952, elle représente, via ses 90 organisations membres dans plus de 60 pays, plusieurs centaines de milliers d'artistes-interprètes. Le principal objectif de la FIA est de faire entendre les intérêts professionnels des acteurs (au cinéma, à la télévision, à la radio, dans les médias numériques, au théâtre et dans le spectacle vivant), des professionnels de la radiodiffusion, des danseurs, des chanteurs, des artistes de variété, de cirque, etc. La FIA travaille au niveau international sur toute question qui pourrait avoir un impact sur la vie professionnelle des artistes qu'elle représente. Elle plaide principalement pour l'amélioration des conditions de travail et le renforcement des droits économiques et sociaux des artistes-interprètes, mais fait également campagne pour la reconnaissance de la valeur de la culture et du secteur créatif dans lequel ses membres évoluent.

Ses objectifs principaux comprennent:

- Sauvegarder et promouvoir les droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes et travailler à ce qu'ils puissent garantir de réels revenus dans un monde digital en pleine expansion;

- Promouvoir la mise en réseau et la solidarité entre ses membres; l'échange de ressources et d'expertises entre ces derniers étant l'une des grandes forces de la FIA. La fédération cherche à promouvoir cette mise en réseau via des réunions régulières, des congrès, des projets, des travaux de renforcement de capacité et des accords de jumelages, mais aussi par une bonne communication en générale. Elle joue un rôle clé lorsqu'il s'agit de mener et coordonner des actions de solidarité internationale envers ses membres impliqués dans des conflits.

- Offrir des informations utiles pour ses membres au niveau international; sur des questions telles que la mobilité, les normes d'emploi dans les autres pays, les co-productions, etc. Mais aussi compiler des expertises et ressources sur des problématiques ayant un impact sur les vies des artistes-interprètes dans le monde, telles que, par exemple, la protection des enfants artistes-interprètes, les droits moraux des artistes-interprètes, l'équilibre vie privée-vie professionnelle dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel, etc.;

- Plaider pour la reconnaissance de la valeur de la culture et du secteur créatif ainsi que pour l'adoption de politiques publiques et de financements forts permettant de garantir la diversité culturelle, un secteur audiovisuel varié, un secteur du spectacle vivant fleurissant et un engagement véritable pour la liberté de l'expression artistique;

- Représenter ses membres dans les forums internationaux clés; en tant qu'ONG, la FIA bénéficie d'un statut de consultant et de participant permanent au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI); de l'Organisation Internationale du Travail (OIT); de l'UNESCO; de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie); du Conseil de l'Europe et de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel, lieux où elle relaye les points de vue et préoccupations des artistes-interprètes qu'elle représente. Au niveau européen, la FIA est un partenaire social reconnu du dialogue social européen que ce soit dans les comités du dialogue social sectoriel du spectacle vivant ou de l'audiovisuel, dans lesquels elle a un mandat complet pour représenter ses membres.

La Fédération comprend également plusieurs groupes régionaux et linguistiques, dont les membres se rencontrent régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun.

La FIA est membre, avec la Fédération Internationale des Musiciens (FIM) et UNI MEI, le syndicat international des travailleurs dans les Médias, le Divertissement et les Arts, de l'Alliance Internationale pour les Arts et le Divertissement/ International Arts and Entertainment Alliance (IAEA). L'IAEA est elle même membre du Conseil des « Global unions » (CGU) et est reconnue par la Confédération Syndicale Internationale (CSI) comme une Fédération syndicale mondiale.